



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat Général

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

*Cellule d'Ingénierie et de Servitudes
Pôle Sites et Servitudes*

MEMOIRE EXPLICATIF

Concernant le projet d'établissement de servitudes radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques au bénéfice du centre de :

AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE/SUR LES BOUTONNIERES (Jura), n° ANFR : 039 014 0112

Dossier	Commentaires
1 – <u>Emplacement du centre.</u> Département du Jura Commune de AVIGNON LES SAINT CLAUDE Lieu dit SUR LES BOUTONNIERES Coordonnées géographiques Longitude : 005°E50'17,3" Latitude : 46°N23'19,9" Altitude : 790 mètres NGF 2 – <u>Nature du centre.</u> Classement du centre en 2^{ème} catégorie Arrêté du ministre de l'intérieur en date du 20 août 2014. 3 – <u>Rappel des textes établissant les servitudes.</u> Les servitudes qui font l'objet du présent projet seront établies conformément aux dispositions du code des postes et des communications électroniques (art. L 57 à L 62 et art. R 27 à R 38).	Les coordonnées géographiques sont exprimées en degrés, minutes et secondes (WGS84). La longitude est comptée à partir du méridien origine de Greenwich. Station de terre du ministère de l'intérieur.

Dossier	Commentaires
4 – <u>Etendue et nature des servitudes projetées.</u> 4a – Limites de la zone de protection. Il sera créé autour du centre une zone de protection radioélectrique de 1400 mètres dont les limites sont figurées en BLEU sur les plans joints. 4b – Limites de la zone de garde. A l'intérieur de la zone de protection, il sera créé une zone de garde radioélectrique de 500 mètres dont les limites sont figurées en JAUNE sur les plans joints. 4c- Interdiction. Dans la zone de protection radioélectrique, il est interdit aux propriétaires ou usagers d'installations électriques de produire ou de propager des perturbations se plaçant dans la gamme d'ondes radioélectriques reçues par le centre et présentant pour les appareils du centre un degré de gravité supérieur à la valeur compatible avec l'exploitation du centre. En outre, dans la zone de garde radioélectrique, il est interdit de mettre en service du matériel électrique susceptible de perturber les réceptions radioélectriques du centre ou d'apporter des modifications à ce matériel, sans l'autorisation du ministre de l'intérieur.	Service à consulter seulement pour demande de dérogation : MONSIEUR LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE EST SGAMI EST D.S.I.C. Espace Riberpray Rue Belle-Isle BP 51064 57036 METZ CEDEX Tél. : 03 80 44 59 63 ou 03 80 44 59 84

MINISTRE DE L'INTERIEUR
Secrétariat Général
D.S.I.C. / C.I.S.
PREFECTURE DE LA HAUTE GARONNE
PLACE SAINT ETIENNE
31038 TOULOUSE CEDEX

Service à consulter seulement pour demande
de désignation pour le département du JURA (39)
MONSIEUR LE PREFET
DE LA ZONE DE DEFENSE EST
D.S.I.C.
ESPACE RIBERPRAY
RUE BELLE-ISLE
BP 51064
57036 METZ CEDEX

Station hertzienne de AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE/SUR LES BOUTONNIERES

STATION : AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE/SUR LES BOUTONNIERES

AVIGNON LES S CLAUDE
N° ANFR : 039 014 0112

Coordonnées géographiques (WGS-84)
- longitude : 005E5017.3
- latitude : 46N2319.9
- altitude : 790.00 m NGF

Caractéristiques techniques : - pylône de 35.00 m
- antenne à 811.00 m NGF

Servitudes de protection
contre les perturbations électromagnétiques
- 1 zone de garde de 500 mètres de rayon
- 1 zone de protection de 1400 mètres de rayon

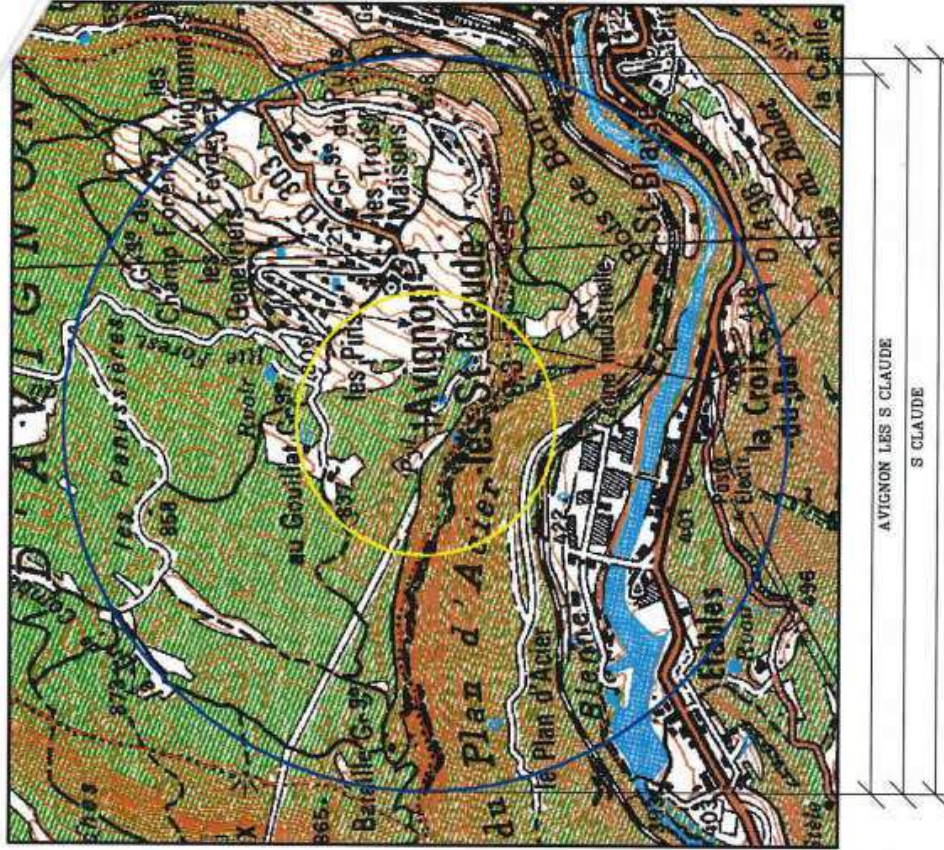
DEPARTEMENTS ET COMMUNES GREVES DE SERVITUDES

JURA (39)
- AVIGNON LES S CLAUDE
- S CLAUDE

PLAN n 39-016-PT1 du 30 septembre 2013

- carte(s):
- échelle d'entrée : 1:50000
- échelle de sortie : 1:25000
- limite administrative : - - - - -

"SCAN 50 © IGN - 1999 - Application radiolélectrique"



AVIGNON LES S CLAUDE
S CLAUDE
JURA



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat Général

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Cellule d'Ingénierie et de Servitudes
Pôle Sites et Servitudes

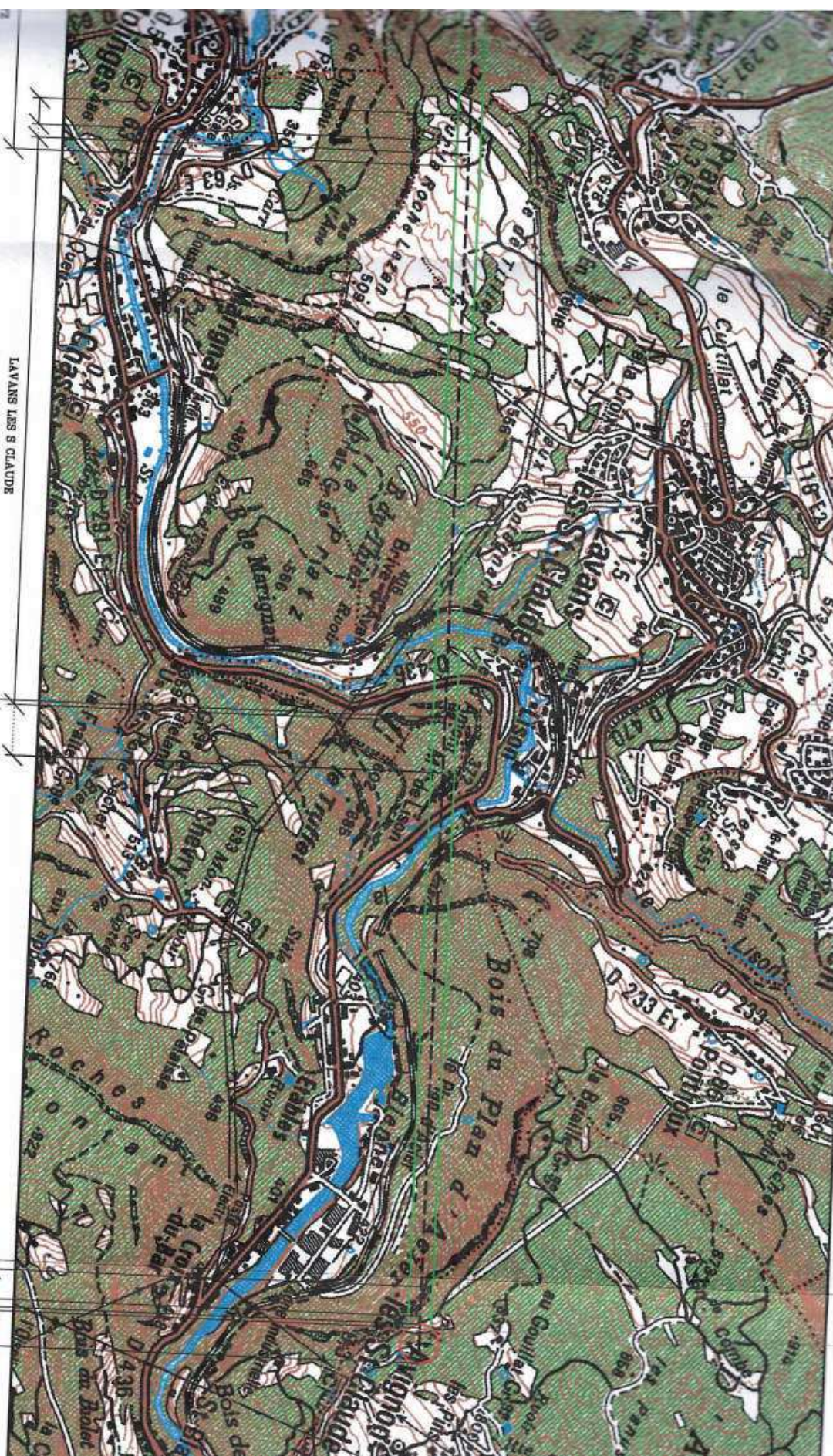
MEMOIRE EXPLICATIF

Concernant le projet d'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles au bénéfice du faisceau hertzien :

**De VESCLES/AU DESSUS DES PUIITS (Jura), n° ANFR : 039 014 0090
à AVIGNON-LES-SAINT-CLAUDE/SUR LES BOUTONNIERES (Jura), n° ANFR: 039 014 0112**

Dossier	Commentaires
1 – Parcours du faisceau. Station terminale A Département du Jura Commune de VESCLES Lieu dit AU DESSUS DES PUIITS Coordonnées géographiques Longitude : 005°E35'19,7" Latitude : 46°N19'16,2" Altitude : 775 mètres NGF Station terminale B Département du Jura Commune de AVIGNON LES SAINT CLAUDE Lieu dit SUR LES BOUTONNIERES Coordonnées géographiques Longitude : 005°E50'17,3" Latitude : 46°N23'19,9" Altitude : 790 mètres NGF 2 – Rappel des textes établissant les servitudes. Les servitudes qui font l'objet du présent projet seront établies conformément aux dispositions du code des postes et des communications électroniques (art. L 54 à L 56 et art. R 23 à R 26).	Les coordonnées géographiques sont exprimées en degrés, minutes et secondes (WGS84). La longitude est comptée à partir du méridien origine de Greenwich.

Dossier	Commentaires
3 – <u>Etendue et nature des servitudes projetées.</u> 3a – Limites de la zone spéciale de dégagement. Entre les deux stations mentionnées plus haut, il est créé une zone spéciale de dégagement dont la largeur est fixée à 122 mètres. Cette zone est figurée en VERT sur le plan joint. 3b – Limite de cote des obstacles fixes ou mobiles dans la zone spéciale de dégagement. Dans la zone spéciale de dégagement ainsi définie, il sera interdit, sauf autorisation du ministre de l'intérieur, de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède les cotes rapportées au nivellement mentionnées sur la coupe de terrain du plan joint. 3c- Etendues boisées. 4 – <u>Obstacles existant dans les zones de servitudes envisagées.</u>	Services à consulter seulement pour demande de dérogation : Département du Jura : MONSIEUR LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE EST SGAMI EST D.S.I.C. Espace Riberpray Rue Belle-Isle BP 51064 57036 METZ CEDEX Tél. : 03 80 44 59 63 ou 03 80 44 59 84 Département de l'Ain : MONSIEUR LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE SUD-EST SGAMI SUD-EST D.S.I.C. 106 rue Pierre Corneille 69419 LYON CEDEX 03 Tél. : 04 72 61 63 60 ou 04 72 61 42 34 Pas de déboisement envisagé. Néant à la connaissance du demandeur.



LAVANS LES S CLAUDE

S CLAUDE

AVIGNON LES S CLAUDE
JURA



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat Général

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Cellule d'Ingénierie et de Servitudes
Pôle Sites et Servitudes

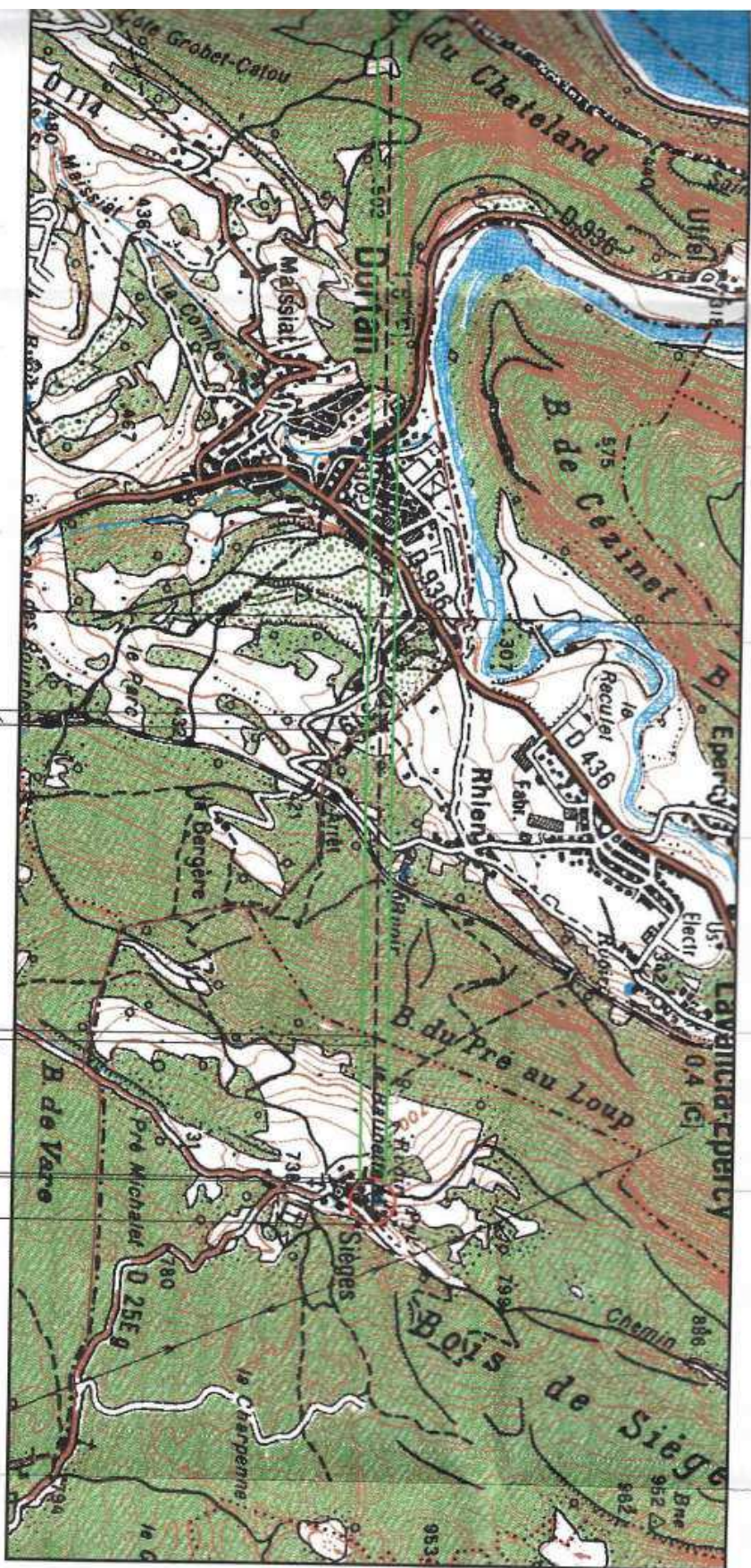
MEMOIRE EXPLICATIF

Concernant le projet d'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles au bénéfice du faisceau hertzien :

De VESCLES/AU DESSUS DES PUIITS (Jura), n° ANFR : 039 014 0090
à VIRY/HAMEAU DES SIEGES (Jura), n° ANFR : 039 014 0130

Dossier	Commentaires
1 – Parcours du faisceau. Station terminale A Département du Jura Commune de VESCLES Lieu dit AU DESSUS DES PUIITS Coordonnées géographiques Longitude : 005°E35'19,7" Latitude : 46°N19'16,2" Altitude : 775 mètres NGF Station terminale B Département du Jura Commune de VIRY Lieu dit HAMEAU DES SIEGES Coordonnées géographiques Longitude : 005°E41'59,8" Latitude : 46°N19'16,4" Altitude : 772 mètres NGF 2 – Rappel des textes établissant les servitudes. Les servitudes qui font l'objet du présent projet seront établies conformément aux dispositions du code des postes et des communications électroniques (art. L 54 à L 56 et art. R 23 à R 26).	Les coordonnées géographiques sont exprimées en degrés, minutes et secondes (WGS84). La longitude est comptée à partir du méridien origine de Greenwich.

Dossier	Commentaires
3 – <u>Etendue et nature des servitudes projetées.</u> 3a – Limites de la zone spéciale de dégagement. Entre les deux stations mentionnées plus haut, il est créé une zone spéciale de dégagement dont la largeur est fixée à 115 mètres. Cette zone est figurée en VERT sur le plan joint. 3b – Limite de cote des obstacles fixes ou mobiles dans la zone spéciale de dégagement. Dans la zone spéciale de dégagement ainsi définie, il sera interdit, sauf autorisation du ministre de l'intérieur, de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède les cotes rapportées au nivellement mentionnées sur la coupe de terrain du plan joint. 3c- Etendues boisées. 4 – <u>Obstacles existant dans les zones de servitudes envisagées.</u>	Services à consulter seulement pour demande de dérogation : Département du Jura : MONSIEUR LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE EST SGAMI EST D.S.I.C. Espace Riberpray Rue Belle-Isle BP 51064 57036 METZ CEDEX Tél. : 03 80 44 59 63 ou 03 80 44 59 84 Département de l'Ain : MONSIEUR LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE SUD-EST SGAMI SUD-EST D.S.I.C. 106 rue Pierre Corneille 69419 LYON CEDEX 03 Tél. : 04 72 61 63 60 ou 04 72 61 42 34 Pas de déboisement envisagé. Néant à la connaissance du demandeur.



DORTAN
JURA
AIN

LAVANCIA EPERCY

VIRY

JURA



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat Général

DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Cellule d'Ingénierie et de Servitudes
Pôle Sites et Servitudes

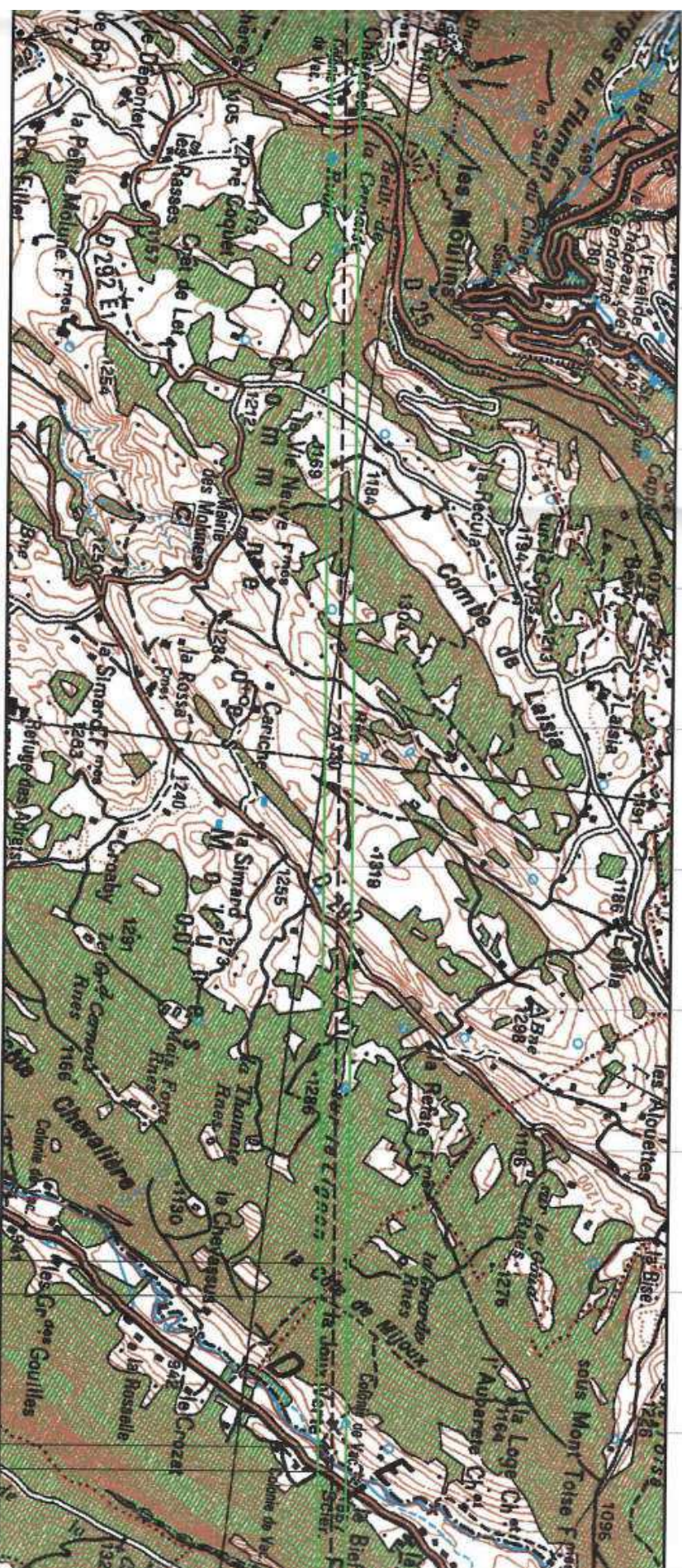
MEMOIRE EXPLICATIF

Concernant le projet d'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles au bénéfice du faisceau hertzien :

De VESCLES/AU DESSUS DES PUIITS (Jura), n° ANFR : 039 014 0090
à MIJOUX/LE PETIT MONTROND (Ain), n° ANFR : 001 014 0073

Dossier	Commentaires
1 – <u>Parcours du faisceau</u> Station terminale A Département du Jura Commune de VESCLES Lieu dit AU DESSUS DES PUIITS Coordonnées géographiques Longitude : 005°E35'19,7" Latitude : 46°N19'16,2" Altitude : 775 mètres NGF Station terminale B Département du Ain Commune de MIJOUX Lieu dit LE PETIT MONTROND Coordonnées géographiques Longitude : 006°E01'02" Latitude : 46°N21'26" Altitude : 1521 mètres NGF 2 – <u>Rappel des textes établissant les servitudes</u> Les servitudes qui font l'objet du présent projet seront établies conformément aux dispositions du code des postes et des communications électroniques (art. L 54 à L 56 et art. R 23 à R 26).	Les coordonnées géographiques sont exprimées en degrés, minutes et secondes (WGS84). La longitude est comptée à partir du méridien origine de Greenwich.

Dossier	Commentaires
3 – <u>Etendue et nature des servitudes projetées</u> . 3a – Limites de la zone spéciale de dégagement. Entre les deux stations mentionnées plus haut, il est créé une zone spéciale de dégagement dont la largeur est fixée à 136 mètres. Cette zone est figurée en VERT sur le plan joint. 3b – Limite de cote des obstacles fixes ou mobiles dans la zone spéciale de dégagement. Dans la zone spéciale de dégagement ainsi définie, il sera interdit, sauf autorisation du ministre de l'intérieur, de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la partie la plus haute excède les cotes rapportées au nivellement mentionnées sur la coupe de terrain du plan joint. 3c- Etendues boisées. 4 – <u>Obstacles existant dans les zones de servitudes envisagées</u>.	Services à consulter seulement pour demande de dérogation : Département du Jura : MONSIEUR LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE EST SGAMI EST D.S.I.C. Espace Riberpray Rue Belle-Isle BP 51064 57036 METZ CEDEX Tél. : 03 80 44 59 63 ou 03 80 44 59 84 Département de l'Ain : MONSIEUR LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE SUD-EST SGAMI SUD-EST D.S.I.C. 106 rue Pierre Corneille 69419 LYON CEDEX 03 Tél. : 04 72 61 63 60 ou 04 72 61 42 34 Pas de déboisement envisagé. Néant à la connaissance du demandeur.



LES MOULONS

LARDUX

25000

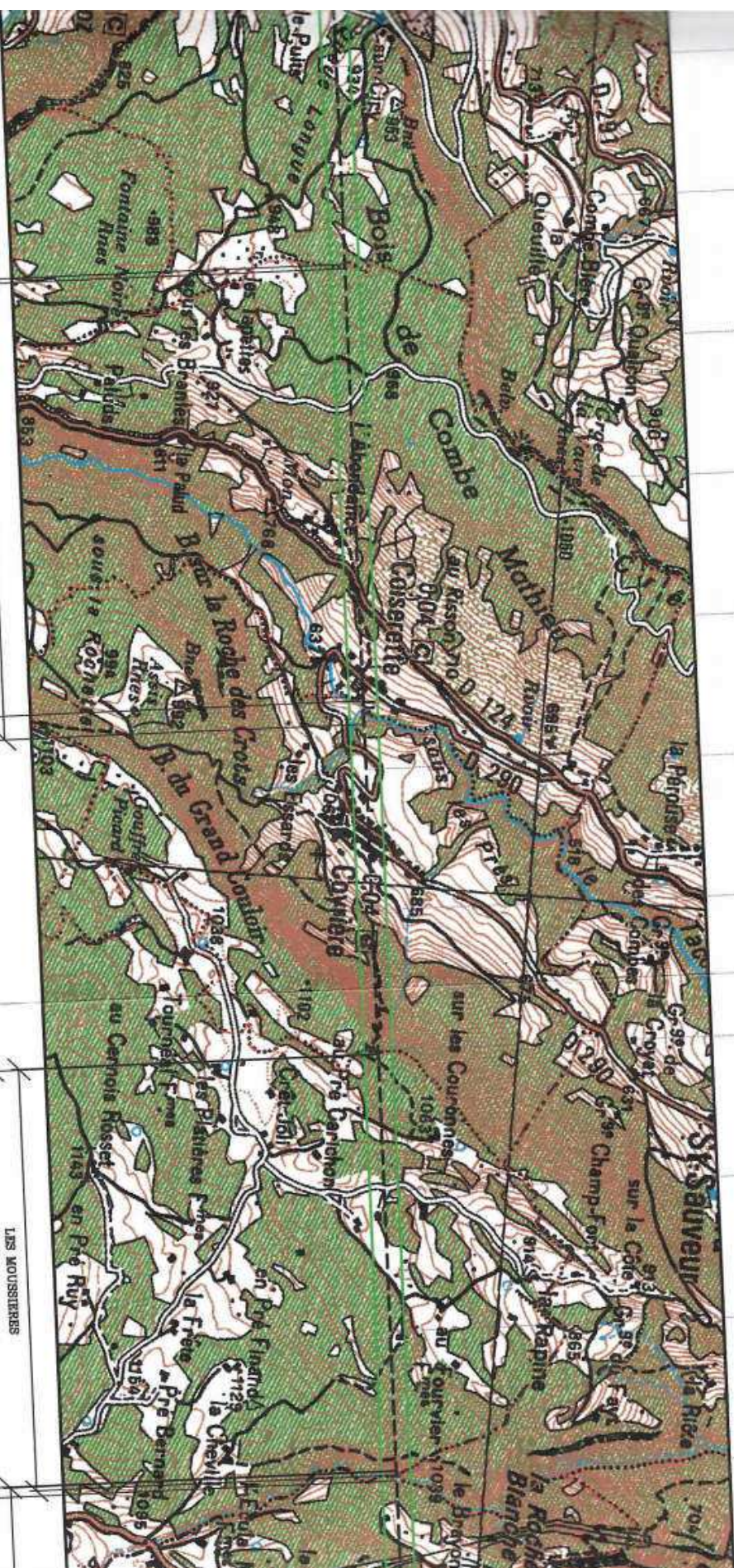
27500

30000

17500

20000

22500



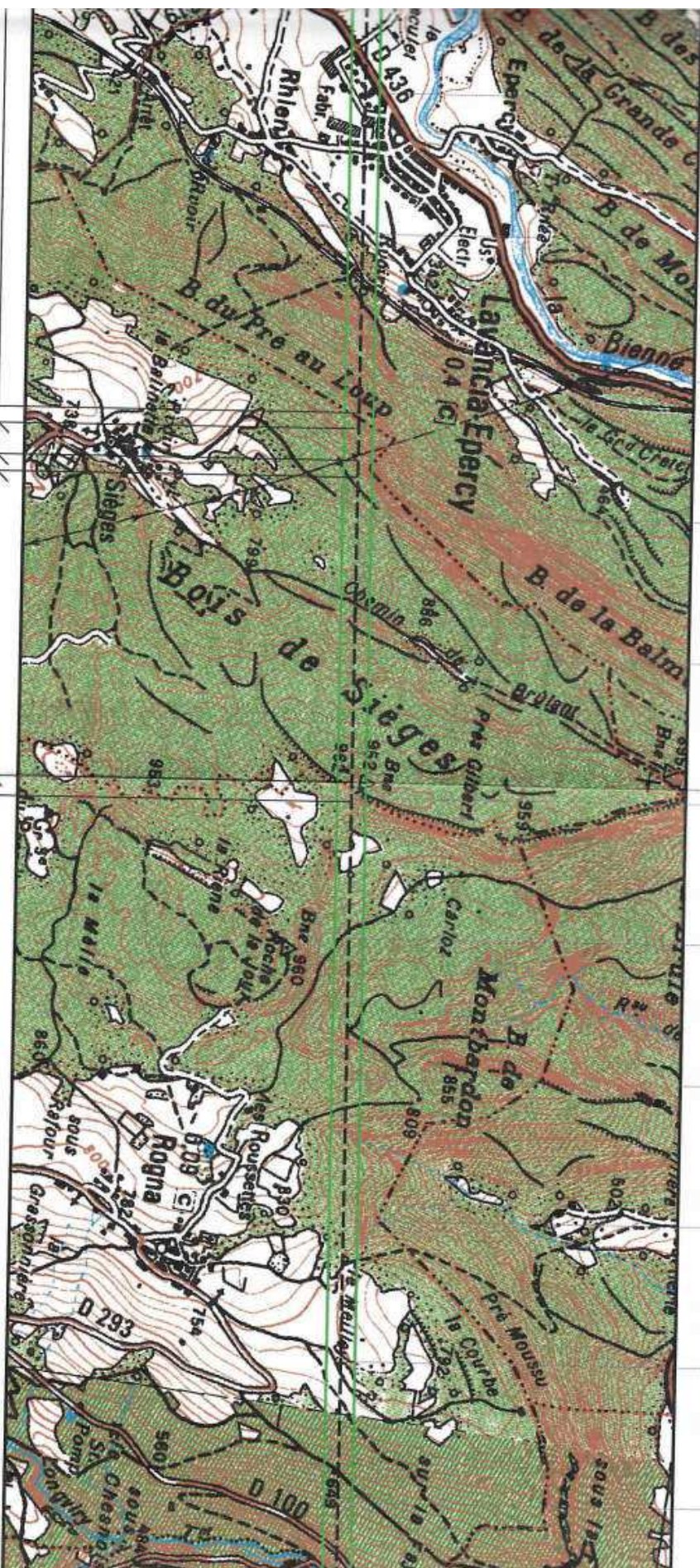
AIN

COISRETTTE

COVRIERE

LES MOUSIERES

VILLARD S SAUVEUR



7500

10000

12500

LA EPERCY

VIRY

ROGNA